

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 802, rue Hypolite-Bernier (lot 3 017 782) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 27 janvier 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour la construction d'un garage détaché, la distance minimale de la ligne latérale de terrain du côté droit (côté sud) à 0 mètre au lieu d'un mètre tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé « *Garage détaché* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **12 janvier 2021 au 26 janvier 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 12 janvier 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service

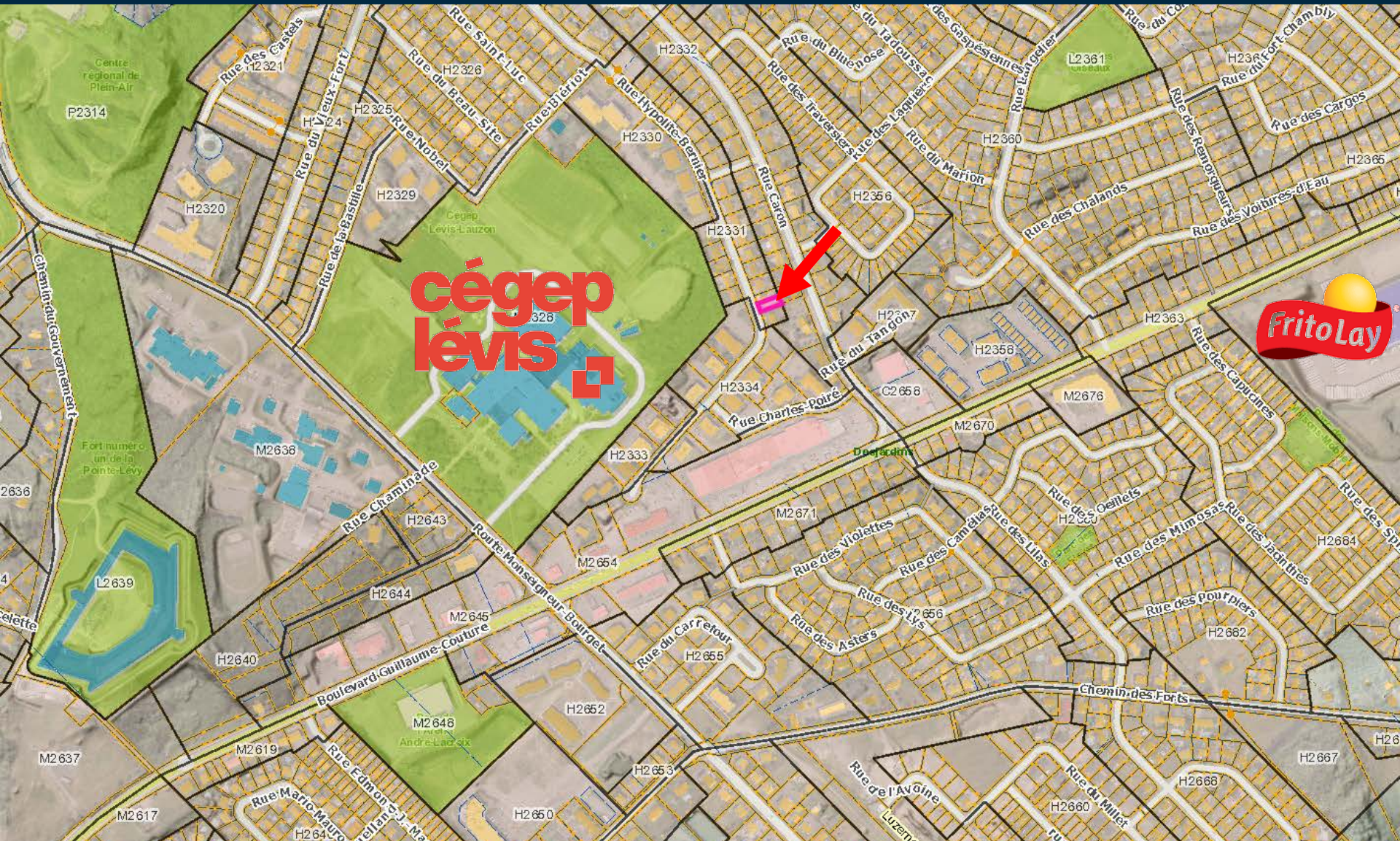


Informations pour analyse :

Dispositions réglementaires : Garage détaché

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Distance minimale d'une ligne latérale de terrain	1 mètre	0,3 mètre (Publication : 0 mètre)	0,7 mètre (Publication : 1 mètre)

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



Localisation (Gocité)

